COÛT D'UN ANIMAL

Le CDA prend en charge le test FiV/FeLV, l'identification par puce électronique, les vaccins TC (typhus, coryza), la stérilisation à partir de six mois.

COÛT MOYEN supporté par le CDA		ADOPTANT
Femelle	Mâle	Participation financière demandée
180/200€	150/180€	170€

LES RESPONSABLES D'ADOPTION

Yvette 06 79 03 28 95, Emilie 06 61 18 65 29, Karine 06 17 36 76 16,
Orane 06 33 49 35 53, Eric 06 85 65 20 12, Sandra 06 42 98 18 9
Marie-Pierre 06 08 89 85 26

La présidente, Claudine Rogeri - 06 32 95 [illegible] 99

Maquette : Anne Killian-Deligne

Plaquette Fammiles d'accueil - Février 2016 - Maquette Anne Killian-Deligne

Club de Défense des Animaux

PARIS XII

Familles d'accueil

Association loi 1901 créée en 1979 et reconnue d'intérêt général en 1990
Maison des Associations - CDA boîte N°11 - 181 avenue Daumesnil - 75012 Paris
www.cda-paris12.com

Vous avez accepté d'être famille d'accueil pour le CDA et nous vous en remercions. Vous permettez ainsi à un animal de se rétablir, de reprendre confiance, d'être respecté et aimé et de pouvoir être adopté dans les meilleures conditions possibles.

En signant la charte d'accueil, vous avez pris la responsabilité d'accueillir un animal jusqu'à son adoption et certaines démarches vous seront demandées.

Vous trouverez dans ce livret quelques éléments concernant l'association ainsi que des conseils, numéros de téléphone des bénévoles responsables des adoptions.

Enfin, nous vous conseillons, si cela n'est déjà fait, d'être assuré en cas d'éventuels dégâts que l'animal pourrait faire chez vous.

Nous demandons aux familles d'accueil de répondre rapidement aux chargés d'adoption dès qu'une visite peut avoir lieu pour une adoption.

ACCUEIL DE L'ANIMAL CHEZ VOUS

Le laisser être en confiance durant quelques jours pour ensuite le photographier. La photographie de l'animal est le premier lien avec son futur adoptant d'où l'importance de belles photos le mettant en valeur.
Si vous disposez d'un appareil photos numérique, ou bien d'un smartphone, il faudra envoyer plusieurs photos et petite vidéo à votre chargé(e) d'adoption, afin que tout cela puisse être mis sur le site de l'association.
Si vous ne disposez pas d'appareil numérique, une bénévole passera chez vous pour le photographier.

SANTÉ DE L'ANIMAL

En règle générale, un animal qui entre au CDA a été identifié par tatouage ou puce électronique, vermifugé. Il a reçu sa primo-vaccination typhus/coryza et, si adulte, a été stérilisé.

Lors de l'accueil de l'animal, le ou la responsable de son adoption (votre référant) vous a remis son carnet de santé ainsi que des bons vétérinaires pour effectuer des démarches telles que le rappel de vaccin etc. Tous les frais vétérinaires sont pris en charge par l'association.

LES VÉTÉRINAIRES PARTENAIRES

L'association travaille avec plus d'une trentaine de cliniques vétérinaires à Paris et en proche banlieue. Sur le "bon vétérinaire", la clinique la plus proche de chez vous sera indiquée, ainsi que les prestations à effectuer sur le chat. A vous de prendre rendez-vous directement pour les actes tels que rappels de vaccins (veillez à ne pas dépasser la date indiquée) ou la stérilisation.

Il peut y avoir une urgence à laquelle vous devrez faire face, n'hésitez pas à contacter la personne chargée de l'adoption, si vous n'arrivez pas à la joindre allez directement chez un vétérinaire partenaire même sans bon (pour une urgence uniquement) et laissez un message à votre chargé(e) d'adoption. Il/elle s'occupera du reste.

DU CÔTÉ ALIMENTAIRE

Les croquettes et l'humide (sachets, boites) sont fournies par l'association, votre chargé(e) d'adoption vous donnera le numéro des personnes s'en occupant. Seule la litière (sauf cas particulier) n'est pas remboursée.

LE CDA

L'association a été reconnue d'intérêt général en 1990. Cette reconnaissance lui permet de délivrer des reçus fiscaux à ses adhérents et donateurs.

Les actions menées par le CDA tournent principalement autour des axes suivants :

1 - recueillir, soigner et faire adopter les animaux (principalement des chats) abandonnés ou maltraités. Le CDA accueille environ 300 chats par an et en fait adopter à peu près 250.

2 - aider les personnes en difficulté (personnes âgées, handicapées, sans domicile fixe) pour leur permettre de garder auprès d'eux leur animal (aide alimentaire, entre autres) ;

3- prise en charge des stérilisations de chattes errantes, selon les moyens financiers dont dispose le CDA.

Le CDA ne reçoit pas de subventions, ses recettes proviennent essentiellement de ses adhérents, du vide-grenier qu'il organise une fois par an en juin, de la vente de ses marque-pages, calendriers, magnets... et de la participation financière demandée lors de l'adoption d'un animal.